

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): En règle générale, la Commission du blé rembourse aux manutentionnaires les frais de l'entreposage effectué pour son compte, et cette politique demeure la même. Le changement, c'est que le gouvernement finance une partie du coût assumé par la Commission.

Le très hon. M. Diefenbaker: Les cultivateurs pourraient y perdre annuellement 60 millions de dollars.

M. Korchinski: Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre en vue d'obtenir plus de précisions. N'est-il pas vrai que ce montant serait prélevé à même les comptes du syndicat au lieu de les distribuer normalement aux cultivateurs?

L'hon. M. Lang: Comme je l'ai expliqué hier, le système de manutention du grain va entraîner, bien entendu, certaines conséquences. Comme les députés le savent, la Commission canadienne du blé où les comptes des syndicats de cultivateurs ont toujours payé les premiers 178 millions de boisseaux et avec l'accroissement prévu du mouvement du seigle et de la graine de colza, il n'est guère probable que le système puisse efficacement verser beaucoup plus que ce montant.

LES PAIEMENTS À LA COMMISSION AUX TERMES DE LA LOI SUR LES RÉSERVES PROVISOIRES DE BLÉ

M. A. B. Douglas (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il informer la Chambre si, oui ou non, les paiements qui auraient dû revenir à la Commission canadienne du blé en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé, le 1^{er} août dernier, ont effectivement été versés.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Je ne crois pas que le paiement ait été effectué jusqu'ici.

LA POLITIQUE DE PRODUCTION ET DE RECETTES—LE BUDGET ET LES PAIEMENTS DE STABILISATION

M. John Burton (Regina-Est): J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Compte tenu de la déclaration faite à la Chambre la semaine dernière par le ministre chargé de la Commission canadienne du blé selon laquelle les paiements prévus aux termes du plan de stabilisation de l'industrie des céréales n'auraient pas lieu avant la fin de la campagne agricole, le ministre pourrait-il donner plus d'éclaircissements sur la déclaration contenue dans son exposé budgétaire disant que les arriérés des paiements de stabilisation, représentant au total 100 millions de dollars, seraient versés le printemps et l'été prochains?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): J'ai vérifié cette déclaration avec le ministre chargé de la Commission du blé et il a reconnu qu'elle était juste et raisonnable.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Comme les paiements consécutifs qu'il a mentionnés seraient de l'ordre de 60 millions de dollars, songe-t-il à prendre des mesures pour que les cultivateurs n'aient pas à acquitter cette facture supplémentaire?

[M. Korchinski.]

L'hon. M. Lang: Je crains qu'il ne me faille une explication du député à propos de ces 60 millions consécutifs. J'avais dit qu'en raison des plus petites quantités de céréales récoltées, du blé en particulier, les versements prévus ordinairement en vertu de la loi sur les réserves provisoires de blé seraient sensiblement réduits à l'avenir.

M. Burton: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos de la réponse que vient de donner le ministre des Finances. Il affirme avoir comparé les déclarations qu'il a faites dans l'exposé budgétaire avec celles du ministre chargé de la Commission canadienne du blé. A mon avis, ces déclarations sont contradictoires et il ne faudra pas passer sous silence...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Nous avons ici une discussion entre le député et le ministre. Je crois avoir eu dans le passé l'occasion de dire qu'un conflit ou une discussion sur les faits entre deux représentants ne constitue pas une affaire de privilège et ne peut faire l'objet d'une question de privilège. Le député trouvera peut-être un autre moyen de tirer l'affaire au clair.

* * *

LA CONSOMMATION

LA HAUSSE PROPOSÉE DES TAUX D'ASSURANCE-AUTOMOBILE—DEMANDE D'ENQUÊTE PAR LA COMMISSION DES PRIX ET DES REVENUS

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations, mais en son absence je la poserai à son secrétaire parlementaire.

Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire si la Commission des prix et des revenus fera enquête sur la hausse des primes d'assurance-automobile qui semblent augmenter d'année en année, puisqu'on prévoit encore une hausse de 12 p. 100 pour le début de 1971?

M. l'Orateur: Il me semble que cette question a été posée hier.

* * *

LES POSTES

MONTRÉAL—LES POURPARLERS AVEC LES ANCIENS EMPLOYÉS DE G. LAPALME INC.

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre sans portefeuille responsable des Postes.

Étant donné les discussions qu'il a eues avec les employés de la compagnie G. Lapalme Inc. depuis plusieurs mois, l'honorable ministre serait-il en mesure de dire si la question des employés de la compagnie G. Lapalme Inc. est classée ou si les négociations sont toujours en cours avec le ministre?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre sans portefeuille): Disons que l'affaire n'est pas classée, monsieur l'Orateur.